



AFDC

Assemblée générale

22 juin 2017

(17h15, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille 2, amphi René Cassin, Congrès de Lille)

Membres excusés et ayant donné procuration : Th. Di Manno à A.-M. Le Pourhiet ; F. Colly à St. Pierré-Caps ; G. Bergougous à A. Levade ; J.-P. Mercier à A. Delcamp ; J. Barthelemy à B. Mathieu ; J. du Bois de Gaudusson à D. Maus ; D. de Bechillon à X. Philippe ; P. Roger à F. Melin-Soucramanien ; Th. Renoux à D. Rousseau ; A. Froment pour A. Braun ; M.-Cl. Ponthoreau pour A. Viala ; O. Gohin pour F. Hourquebie ; Th. Delamarre pour M. Methivier ; L. Jaume pour J.-P. Machelon

La séance est ouverte à 17h15

Il est rappelé que seuls les membres à jour de leur cotisation au moment où l'assemblée générale se réunit peuvent y assister.

1. Rapport moral pour 2016

Concernant la vie de l'association, le secrétaire général indique d'abord que 2016 a été l'année au cours de laquelle Marc Besson a fait valoir ses droits à la retraite. Il mentionne aussi que le 27 janvier 2016 s'est tenue l'assemblée générale pour 2015 qui a vu la présentation des rapports moraux et financiers, a examiné la proposition d'augmentation des cotisations et de diversification des moyens financiers, la proposition des thèmes pour les journées d'études 2016, la préparation du congrès de Lille de 2017 et la remise du prix Jean Rivero pour 2015. Le conseil scientifique et le conseil d'administration se sont réunis le 21 mars 2016 avec notamment pour objet d'organiser le congrès de Lille, préparer les manifestations scientifiques 2016 et discuter les relations avec les associations francophones.

Par ailleurs, comme les années précédentes, l'année 2016 fut riche en événements scientifiques dont voici un résumé. Plusieurs manifestations ont été organisées par l'AFDC : 1946-2016, la constitution du 27 octobre 1946 (Paris, 9 novembre) ; Nouveaux regards sur les mythes d'une constitution (manifestation organisée par E. Cartier et M. Verpeaux). D'autres manifestations ont reçu le label AFDC : Justice constitutionnelle et transition démocratique (22 janvier au Conseil constitutionnel, X. Philippe et J.-P. Massias) ; Quelles doctrines constitutionnelles aujourd'hui pour quel(s) droit(s) constitutionnel(s) demain ? (Toulouse, septembre 2016, X. Magnon) ; Le Parlement et le temps (Assemblée nationale, décembre 2016, E. Cartier) ; La protection parlementaire de la constitution (Assemblée nationale, décembre F. Savonnitto).

Le secrétaire général rappelle qu'à ces manifestations s'ajoutent celles de la Jeune recherche en droit constitutionnel dont il faut souligner le dynamisme constant (v. notamment la journée organisée à Paris en mai 2016 pour présenter les travaux des doctorants et attribuer le prix de la meilleurs communication).

L'année 2016 a aussi été celle de la tenue des journées décentralisées sur le thème du droit constitutionnel à l'épreuve du numérique dont la problématique générale avait été élaborée par P. Türk et J. Bonnet. Les quatre journées organisées par les universités ont été regroupées sur les trois derniers mois de l'année 2016 (le CS tiendra compte de ces contraintes de calendrier dans la programmation des prochaines journées décentralisées afin notamment de permettre de demander des financements plus en amont). Le secrétaire général relève que ces journées fonctionnent toujours très bien. Elles permettent l'implication des collègues et de reprendre contact avec des universités dans lesquelles le droit constitutionnel était en difficulté. Il s'agit là d'une véritable action forte de l'association.

Les quatre journées ont été les suivantes : La souveraineté numérique, concepts et enjeux (Nice, octobre 2016) ; le numérique au service du renouvellement de la vie politique ? (Montpellier, novembre 2016) ; La démocratie connecté, ambition, enjeux, réalités (Aix-Marseille et Toulon, novembre 2016) ; Les métamorphoses des droits fondamentaux à l'ère du numérique (Bordeaux, novembre 2016). La journée nationale de restitution s'est tenue à Paris en janvier 2017 (il y a toujours un décalage sur l'année suivante compte-tenu des mois sur lesquels sont programmées ces journées décentralisées).

Le secrétaire général rappelle enfin que l'AFDC a été représentée dans plusieurs réunions internationales (réunions du comité exécutif de l'association internationale de droit constitutionnel ; rencontre trilatérale avec les associations espagnoles et italiennes...).

2. Rapport financier pour 2016

Les recettes sont représentées par les cotisations des membres individuels et des centres. Pour l'année 2016, les recettes provenant des cotisations s'élèvent à la somme de 9921 euros (membres individuels et centres de recherche). Certaines cotisations des centres de recherche sont payées de manière décalée ; il y a aussi dans quelques cas le paiement d'arriérés de cotisations. Les cotisations des centres sont en recul par rapport aux autres années. Toutefois concernant les recettes, l'ensemble s'avère assez comparable aux ressources dont disposait l'association les autres années.

Le résumé des principaux postes de dépenses se présente comme suit :

1 Déplacements et hébergements liés aux activités de l'AFDC : 878.01e

2 Soutien à la jeune recherche : 253.5e

3 Frais de bureautique : 1095.48e

4 Frais fonctionnement instances de l'association (CA + CS + Bureau) : 726.50e

5 Hébergeur Informatique : 557.28e

6 Frais d'impression : 1111e

7 Frais d'envoi : 1024.6e

8 Abonnement Scellius : 216.18e

Soit un total des dépenses de 5862.55e et un solde positif 4058.45e

Sur ce solde positif n'avaient pas été imputées d'autres dépenses de 2016 : les frais bancaires et Pay pal qui s'élèvent à 476 € et chèque de 800 € à l'AIDC qui non encore encaissé au titre des cotisations 2015, 2016, 2017.

Le solde final positif est donc de 2782,45e pour les dépenses engagées.

Plusieurs observations complémentaires sont formulées. Marc Besson ayant fait valoir ses droits à la retraite, les frais de fonctionnement pour la gestion de l'association pourraient augmenter car certains frais pourraient être externalisés. Par ailleurs, la gestion de l'association va également impliquer un certain nombre de modifications et de modernisations qui devront être faites (Site Internet, réseau sociaux) et qui auront un impact sur les coûts. Le trésorier rappelle aussi que les membres du Conseil d'administration et du bureau prennent en charge eux-mêmes leurs frais de déplacement afin de diminuer les coûts pour l'association. Enfin, il indique que le CA a décidé de ne pas augmenter les droits d'inscriptions (50 euros pour les membres, 20 euros pour les doctorants), une augmentation ayant été décidée lors du précédent congrès.

Le rapport moral et le rapport financier sont soumis au vote de l'assemblée générale qui les approuve à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote unique. Quitus est ainsi donné au Bureau de l'association.

3. Election des membres du Conseil d'administration – collège B

La présidente rappelle que les congrès triennaux sont aussi l'occasion de renouveler l'un des deux collèges du conseil d'administration de l'association. L'élection des membres se fait pour un mandat de six ans sur la base d'un scrutin de liste, les congrès sont le moment du renouvellement par moitié.

La présidente rappelle également qu'il convient de faire acte de candidature auprès du secrétaire général de l'association, ce qui a été porté à l'attention des membres du collège concerné dans deux courriels du 7 juin 2017, l'un du secrétaire général, l'autre de la présidente. Le Secrétaire général indique avoir reçu les quinze déclarations de candidatures des membres désirant intégrer le CA et de ceux demandant leur renouvellement.

La liste présentée pour le collège B du conseil d'administration est la suivante :

St. Pierré-Caps

F. Melin-Soucramanien

E. Cartier

O. Gohin

D. Rousseau

G. Drago
A. Viala
M. Verpeaux
N. Lenoir
A. Levade
X. Philippe
O. Dutheillet de Lamothe
X. Magnon
O. Pfersmann
Th. Di Manno

Avant de procéder au vote sur la nouvelle liste des membres du Collège B, la présidente demande si l'un des membres présents à l'assemblée générale souhaite un vote à bulletin secret. Aucun vote à bulletin secret n'étant souhaité, la présidente fait procéder à l'adoption de la liste des membres du collège B à main levée : contre, 0 ; procurations contre, 0 ; abstentions, 0 ; abstentions contre, 0 : la nouvelle composition du collège B du conseil d'administration est donc adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Programme scientifique 2017-2018

Le président du CS fait notamment un bilan sur les cycles des journées décentralisées mises en oeuvre par l'association. Ces journées ont eu pour thème ces trois dernières années : « Le droit constitutionnel à l'épreuve du numérique », « Droit constitutionnel et autres sciences » et « Constitutions et droit international public ». Ces journées ont toutes donné lieu à une restitution nationale à Paris et les actes ont été publiés dans des divers supports. Le bilan de ces journées est très positif en ce qu'il permet d'une part d'impliquer les centres de recherche en droit constitutionnel dans des manifestations de l'associations ; et, d'autre part, de relancer le droit constitutionnel dans des universités un peu plus négligées dans ce champ.

Le président du CS porte à connaissance des membres de l'assemblée générale que le CS du 27 avril dernier a adopté la programmation suivante : Justice(s) et constitution (2018) ; Les systèmes électoraux (2019) ; Droit administratif et droit constitutionnel (2021), l'année 2020 étant une année de Congrès.

La question se posera aussi de savoir si l'association organise une manifestation à l'occasion de l'anniversaire de la constitution du 4 octobre 1958. Les prochains CS et CA se saisiront de cette question.

Enfin, l'AFDC devrait organiser en 2018 la prochain rencontres trilatérales entre les associations françaises, espagnoles et italiennes de droit constitutionnel.

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la présidente de l'association clôt l'assemblée générale.

La séance est levée à 18h15